

CONTRE L'INTRODUCTION DES PLANTES INVASIVES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUTHION

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS

La présente charte sert d'engagement, dans le cadre des groupes de travail "Plantes Invasives" en région Centre (GTPI) et Pays de Loire (Comité des Pays de la Loire), à toute collectivité souhaitant participer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Elle apporte ainsi une réponse à la problématique d'introduction de ces plantes sur le territoire des Régions Centre et Pays de la Loire. La non introduction s'applique sur l'ensemble des espaces communaux du bassin versant de l'Authion.

Engagements de la collectivité

La collectivité signataire s'engage à :

- ne pas planter, en régie, ces espèces (voir liste en annexe) sur son territoire,
- mentionner dans les cahiers des charges des travaux paysagers la non introduction de ces plantes sur son territoire.

Recommandations :

Dans le cadre du groupe de travail, il est par ailleurs fortement encouragé de :

- faire remonter au Conservatoire botanique national du Bassin parisien et à la base STERNE du PNR LAT les données d'espèces invasives sur son territoire en milieu naturel, via le bordereau espèces invasives,
- gérer les espèces invasives à l'aide de méthodes alternatives aux produits chimiques,
- contrôler ou confier le contrôle des espèces invasives dans les zones à enjeux,
- sensibiliser les habitants à ne pas planter ces espèces dans leur jardin.

**ESPÈCES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES**

**SOYEZ
ACTEURS !**



Engagements des acteurs régionaux et du SAGE Authion :

Les acteurs régionaux Centre et Pays de Loire accompagneront les collectivités signataires de cette charte et s'engagent à :

- apporter des conseils de gestion des espèces invasives implantées sur le territoire de la collectivité, en particulier dans les milieux naturels,
- proposer à la collectivité la participation aux formations à la reconnaissance et à la gestion des espèces invasives,
- communiquer vers le grand public sur cette thématique (rédaction d'articles, animation lors de balades nature, prêt d'exposition,...)
- faire connaître cette charte, ainsi que les collectivités signataires,
- valoriser la démarche de la collectivité signataire auprès des autres collectivités.

La présente charte prend cours jusqu'à sa résiliation par une des deux parties.

Le représentant de la collectivité

Les "plantes invasives" sont des plantes exotiques, introduites volontairement ou non, qui prolifèrent dans un espace naturel au détriment de la biodiversité locale qu'elles peuvent complètement éliminer. Deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité au niveau mondiale, juste après la destruction des habitats, elles peuvent également avoir des conséquences néfastes sur la santé publique.



Herbe de Pampa

Renouée du Japon

Cette charte est une déclinaison de la charte élaborée par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, dans le cadre du groupe de travail plantes invasives en région Centre

